

Le billet tessinois

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 1

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE BILLET TESSINOIS

Les grandes réalisations agricoles du Tessin

Il y a exactement 36 ans, le 1^{er} janvier 1912, entré en vigueur le nouveau code civil suisse qui, entre autres dispositions, contenait celle si précieuse de l'article 703, selon laquelle « les améliorations foncières, entre un certain rayon, deviennent obligatoires lorsqu'elles sont désirées et décidées par la majorité des propriétaires qui disposent, dans une agglomération, des deux tiers du terrain ». Cet article prévoyait aussi que les Cantons pouvaient, s'ils le voulaient, faciliter ces améliorations avec les subsides fédéraux. Le Tessin profita de ces intelligentes dispositions pour rendre possible l'accomplissement des bonifications et fertilisations agricoles et surtout le groupement des terrains trop morcelés et appartenant à de trop nombreux propriétaires. En vertu du nouveau code civil, notre Grand Conseil (qui avait tout de même adopté une première loi sur la recomposition des fonds agricoles déjà en 1912 et 1913) en vota une nouvelle qui prit son essor définitif en 1920 et grâce à laquelle fut adoptée plus tard celle des Consortium (legge dei Consorzi) qui, grâce à son indiscutable efficacité, a permis, et permet encore, le groupement des terrains agricoles et leur fertilisation, avec beaucoup de célérité.

Pour les Tessinois de l'étranger qui reviennent au pays au moment des vacances et voient champs et prés de leurs villages (dont souvent ils en sont les propriétaires) changer de structure et de situation, connaissent l'opération dite « Raggruppamento dei terreni ». Ils savent aussi qu'elle est destinée à mettre fin au morcellement invraisemblable de la propriété foncière du Tessin et ainsi mieux permettre l'essor de notre agriculture. Ces groupements, décidés après que des enquêtes profondes exécutées par les soins des autorités préposées aient prouvé leur nécessité, ont de beaucoup amélioré une situation qui allait toujours en s'aggravant. Le premier de ces groupements bénéfiques de terrains au Tessin fut exécuté, il y a 40 ans environ, sur les monts de Castreda et de Muada du territoire de la commune de Corzoneso en val de Blenio. Ensuite, ce fut le tour du Mont Angone, du territoire d'Anzonico, commencé en 1918 et terminé en 1922 et qui coûta à l'époque la somme de 47.087 francs, tout frais compris ! Heureux temps, si l'on pense aux millions qu'il en coûte aujourd'hui au Canton, à la Confédération et aux contribuables, pour réussir le groupement des terrains parfois si invraisemblablement morcelés tout le long de nos monts et de nos vallées.

En 1917, il y avait au Tessin 30 mille hectares de terrains cultivables qui étaient subdivisés en 717.000 parcelles et appartenaient exactement à 28.000 propriétaires différents dans la mesure de 24 parcelles en moyenne pour chacun de ces propriétaires et une dimension maxima de 416 m² pour chaque partie... En ces temps notre Canton battait, et de loin, le record des morcellements des fonds agricoles et des exploitations pour toute la Confédération ! Et ce lamentable état de choses était à l'origine de la décadence de notre agriculture, de la misère de notre classe rurale, des abandons massifs de la terre et de l'importante émigration à

l'étranger et dans le reste de la Nation, de notre jeunesse. En constatant ces faits douloureux, les autorités furent obligées de trouver les moyens les meilleurs pour y parer et sortir de cette situation déprimante et grave pour la population de nos villages de montagne. Les premiers travaux exécutés dans le cadre de cette recherche (et il fallut auparavant commencer une grande œuvre de propagande et de persuasion parmi la population) eurent un effet formidable sur le moral de nos paysans. L'opinion devint, de ce fait, de plus en plus favorable au projet du Gouvernement. Communes et propriétaires terriens firent eux-mêmes des sacrifices et demandèrent l'aide du Gouvernement pour accomplir ce travail de groupement qu'ils jugeaient très avantageux même si, par la formation géologique et l'aspérité du terrain, les conditions topographiques et le régime des précipitations, il devenait, sans doute, très onéreux pour tous. Le groupement de la plaine de Lodrino, par exemple, avait coûté 527.000 francs ; celui de Malvaglia 400.000... Des frais énormes pour des petites communes, pour le gouvernement cantonal et les propriétaires, si l'on pense qu'en ces temps la Confédération ne donnait qu'une aide de 30-35 % au maximum et que nos villages n'étaient pas riches, loin de là.

Pour diminuer ces difficultés financières, le gouvernement tessinois, en 1925 et dans le cadre des fameuses Revendications tessinoises auprès des autorités fédérales, fit une démarche pressante pour que soient augmentés jusqu'à un minimum de 50 % les subsides fédéraux destinés aux travaux agricoles. Et comme le but fut heureusement atteint, par la compression de nos dirigeants tessinois, il y eut, entre 1925 et 1939, un grand essor de travaux tout le long du Canton, avec 43 bonifications et groupements agricoles sur un total de 8.392 hectares et une dépense de plus de 22 millions de francs. Nous rappellerons, à nos chers compatriotes de Paris, entre autres bonifications de grande envergure, celle du Piano de Magadino qui coûta en son temps la somme de 12 millions et procura « ...un grenier sûr au Tessin » (comme disait toujours le regretté Conseiller d'Etat Angelo Martignoni, qui fut l'animateur inlassable de ces travaux dans notre pays) et cette belle suite de champs gras et fertiles, de ces riches exploitations agricoles que nous admirons volontiers en franchissant par la route ou par le rail le col du Ceneri, et donc nous sommes si fiers. La deuxième guerre mondiale, avec les urgences du problème du ravitaillement de notre Suisse, donna une suite importante à l'ensemble du Groupement foncier tessinois. C'est ainsi que, pour la seule période allant de 1941 à 1947, on procéda au Tessin à 22 groupements et bonifications agricoles avec une dépense de plus de 9 millions de francs, que le Canton adopta sans sourciller (la Confédération aussi !), car le pays tout entier reconnaissait l'urgence et l'ampleur du problème. Un problème qui est encore aujourd'hui d'une importance vitale dans notre Canton où l'agriculture et le tourisme forment sa ressource principale de vie et prospérité.

En 1953, à l'occasion du 150^e anniversaire de notre indépendance, le chef des services cantonaux du cadastre et des bonifications, pouvait annoncer au public que l'on avait dépensé dans l'œuvre gigantesque d'assainissement

et de groupement, la somme de 226 millions et que les 297.000 parcelles de terrains qui existaient au début de l'opération avaient été réduites à 46.000... Et, comme il y a encore 57.000 hectares à regrouper, il faut dire que cette œuvre gigantesque, d'une importance capitale pour notre Pays, aura duré une génération et en occupera sans doute une autre, si l'aide précieuse de la Confédération et du Canton continue comme par le passé. Il faudra qu'elle continue, et jusqu'au moment où, de notre chère terre tessinoise, puisse s'élever ce souffle de renouvellement complet auquel ont droit nos travailleurs agricoles et nos paysans obligés, il y a seulement une douzaine d'années, à quitter le pays, la famille, la patrie, pour trouver à l'étranger les ressources que leur petit Canton ne pouvait leur offrir.

Elsa FRANCONI-PORETTI.

CAMPARI



Bitter Campari
Cordial Campari

Marque de réputation mondiale

CONCESSIONNAIRE POUR LA FRANCE ET L'UNION FRANÇAISE
SOCIÉTÉ DES VINS APÉRITIFS & LIQUEURS

" SOVAL "

S. A. Capital Frs 16.000.000

15^{ter}, Avenue Maréchal-Joffre, NANTERRE (Seine)

dessins photographie

équipe franco-suisse
dynamique et moderne
crée vos annonces
dépliants, catalogues
...est à votre disposition
pour tout problème
de publicité
photographie et dessin

Hollenstein
19 rue Germain Pilon
Paris 18, Mon 32-14

impression

publicitaires



fabrique
le plus petit
roulement à billes
du monde

diamètre : 1,10 m/m

Roulements à billes miniatures S.A. Bienne (Suisse)

Représ. : W. BAEHNI, 147, rue A.-Silvestre, COURBEVOIE
(Seine) - DEF. 46-54

BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à

PERRIN

53, rue de la Fédération, Paris, XV* - SEG. 84-03

DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES

Groupage routier de Mobiliers toute la France

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon
déménagement de Etg
à Etg
suivant liste jointe.

Votre Inspecteur peut me rendre visite le à .. h.
Nom et adresse Tél.

" A L'HABITUDE "

CAFÉ - RESTAURANT - TERRASSE

« Le Week-End à la Porte de Paris »

Au Bord de l'eau

Dans un site agréable et tranquille

JEUX DE QUILLES - PING-PONG

PALETTES - BILLARD GOLF

Salles pour toutes Cérémonies - Banquets et Diners d'Affaires
Fondue Suisse et Spécialités « Maison »

chez Paul GRÖBLI

128, r. M^l-Leclerc, ST-MAURICE (Seine). Tél. ENT. 20-08
A CHARENTON-ECOLE

Autobus 111 jusqu'à Passerelle de Charentonneau
(Fermé le Mardi)

DIADERMINE

Crème médicale - non parfumée

SOINS DE LA PEAU - VISAGE - MAINS



DIAD_{pH5}

LOTION

nettoie, démaquille
les peaux les plus
délicates, sans les
irriter.

CRÈME

crème grasse, hypo-
allergique, pour
peaux sèches, ridées,
déshydratées.

BONETTI Frères - BELLINZONA-Suisse - MALAKOFF-Seine

PRODUITS

SCHMID

SCHMID PERE & FILS

CHARCUTERIE — COMESTIBLE

CONFISERIE — BISCUITERIE

8, rue Saint-Laurent (X^e) - 76, boulevard de Strasbourg (X^e)

Téléphone : BOTZARIS 61-10 à 61-14

Usine : 199, rue Championnet - PARIS